

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 12 décembre 2018, à 19 h 45

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller

Est absent : M. Mario Gauthier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire Hans Gruenwald Jr.

L'avis de convocation a été signifié à M. Hans Gruenwald Jr., Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde et M. Mario Gauthier en leur remettant une copie en main propre ou à une personne responsable de leur domicile ou par télécopieur ou courrier électronique, après accord des destinataires.

Cette séance a été convoquée par le maire, Hans Gruenwald Jr., afin de prendre en considération le sujet suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Présentation du projet de règlement 360-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019 et avis de motion
3. Période de questions allouée aux personnes présentes
4. Levée de la séance

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 21 h 47 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

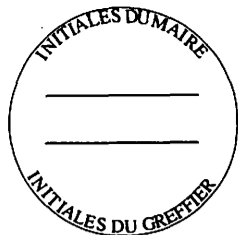
2018-233

Présentation du projet de règlement 360-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019 et avis de motion

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, le projet de règlement 360-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019 est présenté et avis de motion est donné par M. Hans Gruenwald Jr. à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 12 décembre 2018,
à 19 h 45**

2018-12-441

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. André Boucher et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 52.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière